

DIRECTEURS

au service des personnes âgées

Juin / Juillet 2017

12^e

Congrès National
de l'Animation et de
l'Accompagnement
en Gériatrie

25^e

&
Colloque
National de **L'AD-PA**

NOUVEAUTÉ 2017

Réussir la vie sociale
des personnes âgées
Diriger et animer

Mercredi 8 et jeudi 9
novembre 2017

Maison Internationale
Cité Universitaire ■ Paris 14^e

LES
**ANIM'
AWARDS**

Co-organisé par



ÉDITO

LENDEMAINS D'ÉLECTION

- Les positionnements à venir...



Le positionnement de l'AD-PA, dans les cinq années qui s'ouvrent, restera conforme aux principes qui nous ont guidés précédemment.

- Développer les positions qui nous paraissent utiles pour les personnes âgées, les familles et les professionnels, en concourant à la convergence entre les différentes organisations du secteur.

- Entretenir avec les responsables politiques, quand ils sont loyaux et attentifs, les partenariats aussi étroits que possible.

- Soutenir les interventions et initiatives des responsables politiques qui correspondent à nos valeurs et nos attentes.

- Critiquer celles qui sont contraires, tout en restant ouverts à l'échange et à la négociation.

- Accueillir les critiques venant tantôt de la majorité, tantôt de l'opposition avec le respect des convictions de chacun et l'assurance que l'alternance des remarques est une preuve de notre indépendance.

- ... s'appuieront sur les positionnements passés

Ainsi, au cours du quinquennat qui vient de s'écouler nous avons soutenu les annonces sur la création d'une prestation autonomie, la création de la CASA, l'augmentation de l'APA à domicile (même si elle reste insuffisante et parfois inappliquée), la poursuite du fonds d'aide à domicile en dépit de sa minceur, les avancées sur la liberté d'aller et venir...

De même nous avons indiqué notre désaccord profond avec les dotations budgétaires insuffisantes, les détournements de crédits de la CNSA et de la CASA, le maintien de la stupide et injuste convergence des tarifs soin, la création de la convergence des tarifs dépendance, l'absence de création de la prestation autonomie.

Nous attendons donc des Pouvoirs Publics qu'ils prennent leurs responsabilités.

Ainsi, nous attendons que le nouveau Gouvernement engage une réelle politique en faveur des personnes âgées.

Pour notre part, nous continuerons à assumer nos responsabilités et ainsi, nous poursuivrons notre action en direction des directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements.

Pascal Champvert
Président de l'AD-PA
Vice Président EDE

SOMMAIRE

L'INVITÉE

- 3** - Catherine BERGERET-AMSELEK

FOCUS

- 5** - L'habilitation à l'aide sociale des établissements

INFOS

- 8** - Voyage d'étude à Montréal
- Appel à projets « Bien vieillir »

FORMATION

- 9** - Directeurs en formation Prix Cigalades* 2017
- « Proposer une continuité de parcours de vie »

INTERNATIONAL

- 11** - Congrès EDE - 27-29 sept.

POSITIONNEMENTS

- 12** - Éviter le naufrage de la grande vieillesse oui mais comment ?
- Lundi de pentecôte : le président Macron est-il favorable à la transparence financière ?
- Journée mondiale contre la maltraitance des personnes âgées : l'AD-PA dénonce la baisse de moyens dans de nombreux établissements
- L'Europe s'engage dans la lutte contre l'âgisme

EMPLOIS

- 13** - La rubrique de l'Appel Médical

LIVRES

- 14** - Notre sélection

COLLOQUE AD-PA

- 16** - Réussir la vie sociale des personnes âgées : diriger et animer - 9 nov.

I - IV SPÉCIAL ADHÉRENTS

- I - Nouveaux correspondants AD-PA
II - Bilan d'activité 2016 de l'AD-PA
IV - Convention AD-PA - ANHR
IV - L'AD-PA soutient les Directeurs

*L'encart spécial est adressé
uniquement aux adhérents AD-PA*

DIRECTEURS au service des personnes âgées
3, impasse de l'Abbaye - 94106 Saint-Maur-des-Fossés Cedex - Tél. 01 55 12 17 24 -
courriel : ad-pa@orange.fr
Directeur de la Publication : P. CHAMPVERT - Directeur Adjoint de la publication : R. GIZOLME -
Conception et Maquette : S. RENAULT - Imprimeur : IMP. BELZ (LA ROCHE-SUR-YON) - ISSN : 2268-0926 -

« LES ÂGES DE LA VIE »



Catherine BERGERET-AMSELEK

Psychanalyste

Catherine Bergeret-Amselek est psychanalyste, membre associée de la société de psychanalyse freudienne où elle anime depuis 10 ans un séminaire mensuel sur la clinique analytique aux âges-clé de la vie. Elle exerce depuis 25 ans en cabinet privé à Paris, recevant des adultes jeunes et vieux. Depuis 1999 elle a organisé six grands colloques pluridisciplinaires sur les âges de la vie ayant donné lieu à la publication d'ouvrages collectifs sous sa direction. Le prochain aura lieu les vendredi 6 et samedi 7 octobre à la faculté de médecine de Paris, Site des Cordeliers.

AD-PA : Cette année vous avez choisis un sujet inédit, qui peut paraître déstabilisant, comment peut-il y avoir un lien entre Alzheimer et Autisme, deux pathologies bien différentes ?

CBA : Oui, j'ai eu cette idée de proposer d'interroger les liens qui relient ces deux grandes causes de santé publique car outre le nombre impressionnant de cas de chacune de ces pathologies : 850000 cas d'Alzheimer dont plus de trois millions de personnes touchées (car ce sont des familles entières qui souffrent quand leur proche est malade d'Alzheimer et 650000 cas d'autisme en France), les manifestations de ces deux pathologies se recoupent sur bien des points.

AD-PA : Lesquels ?

CBA : Bien que les deux ne surviennent pas aux mêmes moments de la vie, l'une à l'aube, l'autre plus vers la tombée de la nuit, et qu'elles revêtent des formes différentes d'où le « S » après Alzheimer (s) et Autisme(s). toutefois il s'agit dans les deux cas d'une rupture généralisée des liens qui affectent le rapport à l'espace, au temps, aux autres et qui fait éprouver des angoisses archaïques comme la peur de se vider, d'exploser, de tomber sans fin. Face à ces angoisses inimaginables par leur violence le Sujet semble inatteignable car il est coupé de son accès à l'autre.

De la personne atteinte d'Alzheimer, à un moment on dit qu'elle n'est déjà plus là, et de la personne autiste on se demande si elle est arrivée. Pourtant dans les deux cas, le sujet est bel et bien présent et dans notre colloque nous faisons le pari du Sujet, d'un sujet qui habite son corps autrement, d'un sujet défendu par des symptômes étranges pour l'entourage, que nous allons décrypter.

AD-PA : C'est un colloque où n'interviennent pas que des psys ?

CBA : Non. Comme dans mes précédents colloques il s'agit de proposer une clinique pluridisciplinaire. Il s'agit de proposer des approches plurielles permettant d'appréhender toutes les singularités de chaque cas de figure.

Ce sont des pathologies aux causes multiples et les 30 intervenants ici réunis tenteront des ponts tant au niveau neurologique, que psychologique ou comportemental. Nous tenterons de montrer le rapport particulier des sujets Alzheimer et autistes à l'environnement, notamment à l'environnement non humain.

A travers une table ronde animée par Serge Tisseron nous montrerons ce que peuvent apporter des thérapies à médiation robotique pour les deux pathologies. La médiation animale, l'art-thérapie, la musique sont aussi des médiations rassemblant des sensorialités éparpillées reconnectant en douceur vers le chemin de l'altérité.

AD-PA : Votre programme est très riche, 12 plénières et quatre tables rondes en deux jours c'est dense...

CBA : Oui car outre les perspectives que nous allons tracer pour une prise en charge des deux pathologies par des psychanalystes, nous allons montrer combien une clinique analytique ouverte qui tient compte d'un travail en équipe peut avoir des résultats, mais aussi d'autres approches comme l'haptonomie.

Mais nous souhaitons nous adresser aux gens de terrain et en cela ces quatre tables rondes sont destinées à proposer des pistes de travail concrètes.

AD-PA : C'est-à-dire ?

CBA : C'est-à-dire que pour que cette clinique pluridisciplinaire soit possible il nous faut travailler ensemble les enjeux politiques de santé publique qui doivent être débloqués pour que les directeurs d'établissement puissent avoir les moyens d'être formés à différentes approches et soutenus eux aussi afin qu'ils aient les moyens de faire perdurer au sein de leur établissement une culture du prendre soin qui soit une culture de la bien-traitance. A cet effet nous présenterons des approches différentes insistant sur les enjeux éthiques et cliniques d'un travail en réseaux, nous parlerons du sens d'un management bien-traitant en donnant la parole à ceux qui sont arrivés à mener un travail en ce sens. Parmi les intervenants, l'un gériatre, qualifié en psycho-gériatrie au sein d'un CHU à Reims: Frédéric Munsch, l'autre, directeur d' EHPAD près du mont Ventoux, en milieu rural, formé entre autre à l'approche Montessori : Patrick Montagard.

Comme dans le dernier colloque de l'AD-PA dans lequel j'ai eu l'honneur d'intervenir, nous évoquerons ensemble les conditions requises pour que les soignants aient du plaisir à travailler ensemble.

Mais les questions de l'aide aux aidants et de la formation des soignants ainsi que celle de la pré-

vention, du dépistage précoce et du maintien à domicile occuperont aussi trois heures de notre tribune. Pour nous soutenir dans ces voies les partenaires de ce colloque, par leur soutien nous aident à porter cette cause des aînés : l'AD-PA mais aussi l'UNA, la CIPPA, France Alzheimer pour ne citer qu'eux sont des soutiens importants car ce sont aussi bien aux réseaux de soins à domicile qu'aux directeurs d'établissement et à tous ceux qui travaillent au sein d'un établissement que nous souhaitons nous adresser. Enfin nous souhaitons déculpabiliser les parents d'enfants autistes en montrant qu'aucun prendre soin ne sera possible si nous n'arrivons pas à établir une alliance thérapeutique avec eux ainsi qu'avec les familles aidantes auprès d'un proche souffrant d'Alzheimer.

Catherine BERGERET-AMSELEK

7^e Colloque sur les âges de la vie

Et si Alzheimer(s) et Autisme(s) avaient un lien ?...
Enjeux et perspectives



Vendredi 6 et Samedi 7 octobre 2017

Faculté de médecine
Site des cordeliers ■ Paris 6^e
21 rue de l'école de médecine, 75006 Paris



La cause des aînés 4 - www.cause-des-aines.fr

Avec le parrainage de Madame Anne HIDALGO, maire de Paris
MAIRIE DE PARIS

Inscription sur :
www.lacausedesaines.gipco-adns.com



LE CRÉDIT MUTUEL, PARTENAIRE DE L'AD-PA, FINANCE VOS TRAVAUX ET VOS PROJETS.

- Financement du cycle d'exploitation et des investissements (prêt PLS, prêt rénovation)
- Engagements par signature (caution)

Crédit Mutuel

L'HABILITATION À L'AIDE SOCIALE DES ÉTABLISSEMENTS



Gérard MIAUT
Directeur d'ESSMS
Consultant cabinet GM FAC

G. MIAUT est consultant et formateur. Il assure notamment les formations EPRD - CPOM pour l'AD-PA.

En réactualisant la question de l'habilitation à l'aide sociale des établissements par un alinéa de l'article 58 de la Loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement (ASV), le législateur savait-il qu'il allait rouvrir la boîte de Pandore ? On serait en droit de le penser, au regard des débats que cette disposition suscite parmi les organisations représentatives des établissements et des directeurs. Cependant, en étudiant de près cette mesure, on se rend compte que certains des arguments avancés sont plus alimentés par des fantasmes que basés sur une véritable analyse juridique.

L'article 58 précise : « Pour les établissements et les services habilités à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale, ce contrat vaut convention d'aide sociale, au sens de l'article L. 313-8-1 et de l'article L. 342-3-1 ». Il convient donc d'examiner les dispositions de ces deux articles et des mesures réglementaires qui en découlent.

L'article L 342-3-1 dispose que les conventions précisent « notamment » :

« 1° Les conditions de réservation et de mise à disposition des places pour les bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées ;

2° Le montant des différents tarifs afférents à l'hébergement pouvant être pris en charge par l'aide sociale départementale et la définition des prestations garanties auxquelles ces tarifs correspondent »

Les autres modalités sont renvoyées aux dispositions réglementaires de l'article D 342-2 qui prévoit le contenu des conventions qui doivent mentionner « notamment » :

- les catégories de publics que l'établissement s'engage à accueillir ;
- la nature des actions qu'il conduit au bénéfice de ces publics ;
- les conditions d'admission et de réservation des places des bénéficiaires de l'aide sociale ;
- les modalités de coordination avec les services sociaux aux fins de faciliter l'admission des bénéficiaires de l'aide sociale ;
- les modalités selon lesquelles sont assurés les soutiens sociaux aux bénéficiaires de l'aide sociale ;
- les montants des tarifs pris en charge par l'aide sociale, leurs règles de calcul et de revalorisation.

«Le tout est donc dans l'adverbe « notamment » qui permet d'envisager toute extension»

Enfin l'article L313-8-1 prévoit en outre que la convention d'aide sociale précise « La nature et la forme des documents administratifs, financiers et comptables, ainsi que les renseignements statistiques qui doivent être communiqués à la collectivité publique.

Ces mesures sont les seules qui sont organisées par le CASF. Le tout est donc dans l'adverbe «notamment» qui permet d'envisager toute extension à ces mesures.

Ainsi, l'habilitation partielle à l'aide sociale, communément mise en place par les conventions proposées par les départements, n'est pas prévue par le CASF, dans le cadre de ces conventions.

Cette mesure peut avoir de multiples conséquences :

- La restitution au prorata temporis et au prorata du nombre de places habilitées des subventions versées par les départements. N .B. cette exigence ne saurait s'imposer aux établissements que si elle est prévue dans l'arrêté de convention ou dans le règlement départemental d'aide sociale.
- L'attribution pour l'avenir de subventions proratisées en fonction du pourcentage d'habilitation. Cette mesure étant valable pour les subventions départementales, comme pour les Plan d'Aide à l'Investissement (PAI) délivrés par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA).
- La liberté tarifaire pour les places attribuées à des personnes qui ne bénéficient pas de l'aide sociale.
- La production d'un Etat de Prévision des Re-

«La liberté tarifaire est donc une issue qui permettrait de dégager une marge de progression suffisante pour ne pas avoir à diminuer (...) la qualité de service.»

cettes et des Dépenses (EPRD) simplifié.

- L'impossibilité d'affecter les résultats des sections tarifaires dépendance et soins à une réserve d'investissement, de couverture du BFR ou de compensation des charges d'amortissement.

- L'intérêt de services fiscaux qui voient dans l'application de tarifs différenciés un pas de plus vers les quatre « P » qui sont synonymes d'un assujettissement à la TVA.

Mais, comme indiqué précédemment, aucune disposition n'impose la « sortie » partielle de l'aide sociale, par conséquent, une convention d'aide

sociale pourrait laisser le choix à un établissement de conserver une habilitation à 100% et tous les avantages corrélatifs, ainsi qu'une liberté tarifaire pour les usagers ne relevant pas de l'aide sociale à l'hébergement.

Au-delà de ces considérations techniques, ces conventions exercent un attrait certain pour des responsables d'établissements qui voient les tarifs hébergement freinés dans leur évolution, lorsqu'ils ne sont pas en régression (le départ-

EUROCHEF
Santé

LES INCONTOUNABLES GERIATRIE



Concept petits déjeuners - Extracteur de jus Robot Coupe - Lave vaisselle
Twinstar

tement du Nord, à titre d'exemple a imposé une diminution de 3% des tarifs hébergement à l'occasion de la tarification pour l'exercice 2016). La liberté tarifaire est donc une issue qui permettrait de dégager une marge de progression suffisante pour ne pas avoir à diminuer les charges de groupe 2 et, partant, la qualité de service. Elle est également, sans conteste, un pas vers plus d'autonomie des établissements, là où des responsables s'insurgent contre les carcans qui leur sont imposés.

Pour d'autres, la remise en cause de l'unicité tarifaire serait une brèche dans la notion de service public ou dans l'idéal associatif qu'ils défendent. Cette disposition a d'ailleurs été l'objet d'âpres débats entre d'une part les représentants de l'Assemblée des Départements de France (ADF) et les représentants du gouvernement, les premiers souhaitant pouvoir imposer la convention aux établissements... Le gouvernement a tenu bon et cette mesure ne peut pas être mise en oeuvre sans une démarche volontaire de la part des établissements.

Une analyse pragmatique s'impose donc qui doit avoir pour objectif majeur la qualité de service dans les établissements et donc le bien être des personnes hébergées, dans un contexte où les pouvoirs publics n'ont pas décidé de faire une priorité de la socialisation de la prise en charge des soins délivrés en établissements.

Et si, passant par-dessus les débats entre les tenants de l'unicité tarifaire et les autres, une troisième voie était envisagée. On pourrait considérer que, dans un même établissement, entre les personnes qui bénéficient de l'aide sociale et les autres qui, dans le cadre d'une convention d'aide

sociale paient plus, il existe une frange de personnes dont les revenus ne permettent pas de bénéficier de l'aide sociale, mais ne permettent pas non plus de payer les tarifs dits payants. Ces personnes se voient donc appliquer des tarifs médians, en fonction de leurs revenus...

Poussant le raisonnement jusqu'au bout, il est tout à fait possible d'imaginer un système où les résidents d'un établissement paieraient en fonction d'un barème qui prendrait en compte leurs revenus. Ce qui existe au demeurant déjà dans quelques associations, chez les petites soeurs des pauvres et dans d'autres domaines (crèches, cantines...).

«Une analyse pragmatique s'impose qui doit avoir pour objectif majeur la qualité de service.»

Ainsi, la véritable question de l'idéal associatif ou de l'éthique du service public

ne se poserait plus en termes d'unicité tarifaire: « tout le monde paie la même chose » mais en termes de tarifs évolutifs, dans le cadre d'une redistribution. La logique d'aide sociale, hormis l'obligation alimentaire, doit-elle s'arrêter au niveau des tarifs fixés par les départements qui correspondent de moins en moins au juste prix mais au niveau de ce que la collectivité peut payer ?

La question est donc posée, à chacun d'y répondre en fonction de ses convictions, sachant qu'il existe peu de chances pour qu'une réponse soit apportée par les pouvoirs publics dans le cadre d'une prise en charge sociale des prestations ou d'une revalorisation des tarifs d'aide sociale.

G. MIAUT
Consultant
Cabinet GM FAC

L'AD-PA a choisi de prolonger son engagement à vos côtés. Temps d'échanges, aide à la gestion, techniques de management... autant d'outils permettant une gouvernance plus sereine et confiante.

Formations

Diriger sans s'épuiser

CPOM / EPRD

Améliorer les relations avec les familles

Domicil'age : l'établissement devient un domicile

Manager dans l'aide à domicile

Retrouvez l'ensemble des formations sur www.ad-pa.fr



VOYAGE D'ETUDE A MONTREAL

L'expérience Québécoise
11 au 16 septembre 2017

Des rencontres avec les acteurs québécois de l'accompagnement des personnes âgées et des visites pratiques d'établissements

Inscrivez-vous sur ad-pa@orange.fr
et bénéficiez d'une réduction de 200 €*.



APPEL À PROJETS « BIEN VIEILLIR »

3 Prix seront décernés cette année par le fonds de dotation Kaelis, créé en 2013 au service du bien vieillir. Cette initiative permettra aux porteurs de projets de trouver un soutien permettant le développement de leurs actions.



Prix Technologies et Bien Vieillir : 3^{ème} édition

Ce Prix soutient les projets innovants favorisant le bien vieillir des Aînés accompagnés par des établissements et services médico sociaux grâce à l'usage des technologies pour l'autonomie
La présentation du Prix <http://www.kaelis.org/content/prix-technologies-bien-vieillir-2017>



Prix InterGénération & Technologies : 2^{ème} édition

Ce Prix vise à faire émerger ou soutenir des actions intergénérationnelles menées autour de l'apprentissage et /ou de l'utilisation des nouvelles technologies impliquant des personnes âgées ;

La présentation du Prix: <http://www.kaelis.org/content/prix-intergeneration-au-c%C5%93ur-des-technologies-pour-le-bien-vieillir-2017>



Prix Graines de Chercheur : 4^{ème} édition

Ce Prix récompense l'étudiant(e) auteur du meilleur mémoire de recherche universitaire dans le champ de la Gérontotechnologie et des solutions technologies pour l'autonomie

La présentation du Prix: <http://www.kaelis.org/content/prix-graines-de-chercheurs-global>



À chacun
sa protection
santé...
elle, c'est
Résid'EHPAD !

À CHACUN D'ENTRE NOUS D'ÊTRE LÀ POUR EUX

Les soins comme les frais d'hospitalisation, les prothèses auditives ou le transport ne sont pas pris en charge dans le forfait soins de l'EHPAD. Il est donc nécessaire pour les résidents en EHPAD d'avoir une complémentaire santé.

Contactez un conseiller pour obtenir un devis personnalisé.



0 800 10 30 14

Service & appel gratuits

www.integrance.fr

mutuelle
intégrance

L'esprit de solidarité

DIRECTEURS EN FORMATION : PRIX CIGALADES* 2017

Le 9 mai ont été remis les prix CIGALADES récompensant trois mémoires de Directeurs en formation en présence d'Alain ARNAUD (CIRIEC), Catherine GRAS (Galilée.sp) et Romain GIZOLME (AD-PA).



De gauche à droite : A. ARNAUD, C. GRAS, J. FOURNIER et les trois lauréats : R. PERE, S. SAVEREUX, G. COMPAIN. Y. HENRY et R. GIZOLME sont à droite.

Jacques FOURNIER, Président du jury CIGALADES, a présenté les travaux avant la remise des prix.

Premier prix : Geneviève COMPAIN, (EHESP Rennes) Proposer une continuité de parcours de vie aux personnes en situation de handicap mental de plus de soixante ans : un dispositif d'hébergement et d'accompagnement sur le territoire de la Charente-Maritime (cf p.10).

Second prix : Sophie SAVEREUX (EHESP Rennes) Offrir un accueil de jour pour les personnes atteintes par la maladie, ALZHEIMER ou apparenté en établissement une opportunité pour les usagers les professionnels une inscription dans le territoire ?

Prix « coup de cœur » : Raphaël PERE (Université Bordeaux - ISPED). Le questionnement éthique en EHPAD: Quel rôle pour le directeur ?



*CIGALADES est la contraction de : Clriec France - GALilée.sp - AD-pa - Economie Sociale et solidaire

« PROPOSER UNE CONTINUITÉ DE PARCOURS DE VIE »

Le prix CIGALADES a été l'occasion pour Geneviève COMPAIN, étudiante à l'EHESP, lauréate, de présenter son mémoire ayant pour sujet: «Proposer une continuité de parcours de vie aux personnes en situation de handicap mental de plus de soixante ans : un dispositif d'hébergement et d'accompagnement sur le territoire de la Charente-Maritime.» En voici une synthèse.



La construction et l'organisation du financement de réponses variées et adaptées aux besoins des personnes vieillissantes en situation de handicap mental, constituent un important défi pour notre société et ses politiques sociales, les besoins de ces personnes étant, en effet, en pleine évolution du fait de l'augmentation spectaculaire de leur espérance de vie durant ces dernières années.

Problématique d'orientation

A l'âge d'une plus grande vulnérabilité et où les soutiens familiaux de ces personnes s'amenuisent du fait de l'usure et/ou du vieillissement de leurs parents, elles sont, en effet, confrontées à la problématique de leur orientation et s'inquiètent pour leur avenir : des solutions dignes, adaptées et conformes à leurs souhaits leur seront-elles proposées jusqu'à la fin de leur vie ?

L'association Emmanuelle, association implantée sur le territoire de la Charente-Maritime, est aujourd'hui confrontée à cette problématique de manière transversale à plusieurs de ses établissements. En effet, après avoir réalisé plusieurs études des besoins des usagers, il ressort qu'au sein de l'association, un nombre important de personnes sont concernées par cette problématique d'hébergement et d'accompagnement, dans la mesure où ils atteindront bientôt la limite d'âge conditionnant leur accueil en foyer de vie ou en foyer d'hébergement d'ESAT : soixante ans ou

l'âge de leur départ en retraite. Ces personnes, ayant connu un long parcours institutionnel dans les établissements du secteur du handicap, sont en attente, à relativement court terme, d'une solution pérenne d'accueil qui leur proposera une qualité de vie effective et préservera, comme elles le souhaitent, les liens familiaux, affectifs et amicaux qu'elles ont tissés durant toute leur vie.

L'objet de mon travail a été par conséquent de répondre à la question suivante :

En tant que directrice générale de l'association, comment éviter à ces personnes fortement institutionnalisées, une rupture dans leur parcours de vie à l'âge de la retraite ou à celui de soixante ans ?

Rechercher des réponses adaptées

La promotion de la continuité des parcours de vie des personnes, constitue, à l'heure actuelle, un axe fort des politiques publiques nationales, européennes et internationales. Or, favoriser la continuité des parcours de vie des personnes revient à mettre en place une palette de solutions à leur disposition dans laquelle elles vont pouvoir chercher des réponses adaptées à leurs situations et à leurs besoins. Cette palette est le garant de plusieurs principes fondamentaux, et notamment : la liberté de choisir son mode de vie, le droit à la personnalisation des réponses, le droit à la participation aux décisions et le droit au maintien des liens familiaux et affectifs.

C'est ainsi que j'ai élaboré un projet de création d'un dispositif d'hébergement et d'accompagnement sur le territoire de la Charente-Maritime au service de la continuité des parcours de vie de ces adultes qui réclament aujourd'hui le droit de vieillir dans des lieux de vie choisis, des lieux qui sauront les accompagner dans cette nouvelle période de la vie. Ce projet, compatible avec les politiques publiques et financières, sert l'intérêt général : celui des particuliers qui en bénéficieront puisqu'il promeut leur place d'acteur en les invitant à choisir leurs lieux de vie et celui de la collectivité départementale confrontée à la raréfaction de ses ressources.

G. COMPAIN



Congrès 27-29 sept.

TORUN (Pologne)

**Diriger une maison pour personnes âgées :
Pressions, concessions, compromis et solutions**

27 Sept.

CONFÉRENCES D'OUVERTURE

Le directeur d'une maison de soins –
manager ou magicien ?

Prof. P. BLEDOWSKI (PL)

Le rôle des établissements dans notre
société

M. KIRSCHNER (CH)

BUFFET ET SOIRÉE ARTISTIQUE

28 Sept.

I: DIRECTEUR DE MAISON DE SOINS ET SES CLIENTS

Le client est roi !

A. KOSTER (NL)

Les soins de personnes démentes – le
contexte éthique

I. HOLMEROVA (TCH)

Les attentes envers les soins et les soi-
gnants et les capacités réelles des
soignants

S. ELISABET SALIN (FIN)

II: DIRECTEUR DE MAISON DE SOINS ET SON PERSONNEL

Pour une culture d'équipe multidisciplinaire

M. LEJSAL (TCH)

Le bonheur a besoin de compagnie –
comment construire la satisfaction en
équipe

A. KASPROWICZ (PL)

Les attentes du personnel et la réalité

M-R RIKALA (FIN)

ECREAS - présentation du projet EDE &
EAHSA

F. LAPRE (NL), J. HORECKY (TCH)

III: L'AVENIR DES SOINS DE LONGUE DURÉE

Des maisons de soins aux
fournisseurs de services. La gestion des
maisons de soins accompagnant de la 1e à
la 5e génération.

M. POJER (AUT)

Taille et qualité de vie : mythe ou vérité ?

J. HORECKY (TCH)

Citoyennage

R. GIZOLME (FRA)

IV: LE NOUVEAUX BESOINS DANS LES SERVICES DE SOINS

“Care and Cure” – “soignez et traitez”

Prof. T. KLIE (D)

Les nouveaux besoins de la génération du
baby boom

A. JORGER (CH)

29 Sept.

V: DIRECTEUR DE MAISON DE SOINS FACE AUX CHANGEMENTS

Gérer le changement

G. WOJCIK (PL)

Le rôle du directeur dans le changement

F. BONETTA (ITA)

Le changement des conditions de travail et
des attentes envers les services sociaux

H. PERFLER (ITA)

VI: SOINS DE LONGUE DURÉE AU-DELÀ DE L'EUROPE

La vie et les soins des personnes âgées en
Australie

Les soins de longue durée en Turquie

H. PEKCAN (TUR)

Information et inscription sur : www.ltc-congress.eu/fr

ÉVITER LE NAUFRAGE DE LA GRANDE VIEILLESSE OUI MAIS COMMENT ?

Dans son numéro du 26 mai, Libération se penche sur la situation des Personnes très Agées.

L'AD-PA ne peut que se féliciter de cette démarche ; pour autant elle souhaite nuancer la solution présentée comme réglant toutes les situations, c'est-à-dire éviter que les Personnes Agées aillent en établissement. En effet l'établissement n'est que le symptôme de la dévalorisation des Personnes Agées par la société.

D'une part l'établissement est la représentation visible des insuffisances de la société en matière d'aide aux Personnes Agées, insuffisance de moyens, insuffisance d'attention, insuffisance d'écoute, dévalorisation de l'existence même.

D'autre part les établissements sont le réceptacle de tous les fantasmes et de toutes les représentations négatives de la société à l'égard des Personnes Agées ; en effet c'est là que l'on voit des Personnes Agées alors qu'à domicile elles sont invisibles ; pourtant la situation est tout aussi dégradée à domicile : insuffisance de temps passé, dévalorisation de l'identité, épuisement des aidants conduisant au décès d'1/3 d'entre eux, salariés mal payés...

Pour améliorer la situation des Personnes Agées il faut donc comprendre ce qu'est l'âgisme en tant que discrimination, et valoriser l'avancée en âge, le vieillissement et les Personnes très Agées.

C'est ce que l'AD-PA tente de faire au quotidien en informant sur l'âgisme.

Parallèlement, il convient de mettre en place des dispositions simples et concrètes :

- faire en sorte que seules des Personnes Agées y ayant consenti entrent en établissement (il faut que le pourcentage de 40 % de personnes ayant accepté passe à 100 %)
- transformer les établissements actuels, enfermés par les Pouvoirs Publics dans un modèle hyper sécuritaire, en vrais domiciles où la liberté de la personne est réellement soutenue et accompagnée
- améliorer les conditions de vie en établissement et à domicile, notamment en privilégiant liberté à sécurité
- favoriser la parole des Personnes Agées vivant en établissement et à domicile comme le fait l'AD-PA à travers Citoyennage.

29 mai 2017

LUNDI DE PENTECÔTE : LE PRÉSIDENT MACRON EST-IL FAVORABLE À LA TRANSPARENCE FINANCIÈRE ?

Depuis la création de la CNSA et la suppression d'un jour férié, tous les Présidents de la République et tous les Premiers Ministres ont fait voter au Parlement des budgets en faveur des Personnes Agées fragilisées présentant les avantages des politiques qu'ils envisageaient.

Mais ils ont ensuite détourné une large part des crédits votés, au détriment de la CNSA pour les affecter à d'autres fins ou ont organisé le désengagement des finances publiques au détriment des Personnes Agées fragilisées.

Le Président MACRON a compris que la moralisation de la vie publique est un point essentiel pour redonner confiance aux Français dans leur classe politique.

Fera-t-il de même sur la transparence financière et mettra-t-il fin au détournement des crédits destinés aux Personnes Agées et au ressentiment qu'ont les Français autour du « Lundi de Pentecôte » ?

Mettra-t-il fin au détournement financier de nombre de Départements qui refusent d'améliorer l'aide à domicile de leurs ressortissants ? Mettra-t-il fin au décret de décembre 2016 qui prévoit de supprimer des emplois dans de nombreux établissements pour Personnes Agées ?

Au-delà, aura-t-il une démarche visant à faire reculer l'âgisme cette discrimination par l'âge qui imprègne toute la société, et à permettre aux Personnes Agées fragilisées d'être mieux accompagnées à domicile comme en établissement ce qui permettra de créer des centaines de milliers d'emplois pour les plus jeunes ?

1^{er} juin 2017

JOURNÉE MONDIALE CONTRE LA MALTRAITANCES DES PERSONNES ÂGÉES : L'AD-PA DÉNONCE LA BAISSSE DE MOYENS DANS DE NOMBREUX ÉTABLISSEMENTS

Les détournements mis en lumière à l'occasion du lundi de pentecôte montrent que l'organisation des financements reste un élément indispensable à la promotion de la bienveillance.

L'AD-PA rejoint pleinement la position de la FHF pour dénoncer la diminution prévue des budgets des établissements, publics pour l'essentiel et associatifs pour certains.

L'AD-PA demande ainsi à l'Etat l'abrogation des décrets de décembre 2016 relatifs au tarif « dépendance » et au tarif « soin ».

En effet, le plus souvent, à domicile pour les familles, à domicile ou en établissement pour les professionnels, des actions involontaires (prise en compte incomplète des attentes, délais trop longs, accompagnement trop rapide dans les actes quotidiens, écoute insuffisante ...), s'apparentant plus à une insuffisante bien-traitance, naissent de l'épuisement des uns et des autres.

Au-delà de l'amélioration de l'information et de la formation, l'essentiel reste donc la nécessité d'augmenter le nombre de professionnels aidant quotidiennement les personnes âgées à domicile ou en établissement.

14 juin 2017

L'EUROPE S'ENGAGE DANS LA LUTTE CONTRE L'ÂGISME

L'AD-PA suit de près les travaux de la plateforme européenne sur les Personnes Agées, AGE, notamment par le biais de l'Association Européenne des Directeurs (EDE), dont Pascal Champvert, Président de l'AD-PA, est Vice-Président.

La plateforme AGE (qui regroupe une certaine d'associations représentatives de Personnes Agées, d'institutions européennes ou de structures de recherche) a réuni récemment son Assemblée Générale pour rappeler l'importance du respect des droits humains des Personnes Agées, et donc de la lutte contre l'âgisme.

Elle insiste sur la nécessité de faire reculer la discrimination systématique dont sont victimes de nombreuses personnes en raison de leur âge sous des formes variables : stéréotypes, préjugés, mauvais traitements ou abus. Ce sont, rappelle la plateforme, un obstacle majeur à l'inclusion et à la participation équilibrée des Personnes Agées dans la société.

Ainsi, la Française Anne-Sophie Parent, Secrétaire Générale de AGE, a rappelé que les droits de l'Homme ne peuvent être totalement respectés que si des instruments légaux d'une politique de respect de tous les âges sont mis en place.

Pour l'AD-PA cela concerne évidemment la France en tant que pays européen.

L'AD-PA rappelle régulièrement la nécessité du respect de toutes les personnes, quel que soit leur âge, afin de faire reculer l'âgisme dans notre pays.

16 juin 2017

Les éducateurs spécialisés dans le handicap remportent la palme de la plus forte hausse de salaire en 2016, + 3,8 % par rapport à 2015 ! Quels sont les professionnels de santé dont les salaires ont été le plus revalorisés en 2016 ? Selon la sixième édition du baromètre Appel Médical des salaires de la santé, qui se penche sur six familles de métiers et analyse 13 fonctions paramédicales et pharmaceutiques, les professionnels du handicap

sont ceux qui ont le mieux tiré leur épingle du jeu.

Baromètre des salaires de la santé 2017

Mais le secteur du 3^{ème} âge n'est pas en reste !

Découvrez les salaires des infirmiers et des aides-soignants dans votre secteur, région ou département ainsi que les moyennes selon les

statuts des structures. Votre étude sur demande direction@appel-medical.com

Parlons-en ensemble !

nous recherchons

■ MÉDECIN COORDONNATEUR - DPT. 72

EHPAD d'un groupe national à belle notoriété, 131 lits, situé au centre d'une ville importante de la Sarthe, recherche un médecin coordonnateur et prescripteur.

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : CERBRE

■ INFIRMIER COORDINATEUR - DPT. 94

Recherche pour un EHPAD Associatif un Infirmier Coordinateur CDI temps plein.

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : CERBRE

■ CADRE DE SANTÉ - DPT. 87

EHPAD privé du Limousin à proximité de Limoges, recrute cadre de santé h/f issue de la filière infirmière en CDI. Reprise de votre ancienneté.

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : RDP

■ INFIRMIER COORDINATEUR - DPT. 24

EHPAD privé de Dordogne recrute un infirmier coordinateur h/f avec expérience en CDI temps plein – Equipe stable et pas de travail le week end. Possibilité de logement en période d'essai

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : RDP

■ MÉDECIN GÉNÉRALISTE - DPT. 94

EHPAD privé à but non lucratif d'une capacité d'accueil d'une centaine de résidents. Le médecin traitant h-f est garant-e de la prise en charge au sein de la structure. Poste en CDI à temps plein.

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : CER

■ MÉDECIN GÉNÉRALISTE OU GÉRIATRE - DPT. 77

EHPAD récent privé à but lucratif d'une capacité d'accueil d'une centaine de résidents. Le médecin coordonnateur h-f est garant-e de la qualité des soins au sein de la structure. Poste en CDI à 0.6 ETP.

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : CER

■ MÉDECIN COORDONNATEUR - DPT. 74

Poste à 0,50 ETP de médecin coordonnateur secteur Chamonix. EHPAD privé à but non lucratif de 84 lits. Financement du DU de Méd Co possible.

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : CERLO

nous vous proposons

■ DIRECTEUR ESSMS

Major de Promotion Master 2 «Management Stratégique des Services et Etablissements pour Personnes Agées» Paris-Dauphine. Recherche poste de Direction dans le 75-92-95

CONTACT : direction@appel-medical.com
sous référence : Ju-ad

Les fonctions ou intitulés évoqués se déclinent au féminin comme au masculin.



une question ?
une demande ?

direction@appel-medical.com



LE PARCOURS RÉSIDENTIEL AU GRAND ÂGE : DE L'UTOPIE À L'EXPÉRIENCE COLETTE EYNARD



La personne âgée qui envisage de quitter son logement pour une autre forme d'habitat, adapté, dédié ou collectif, craint de ne plus se sentir pleinement chez elle. Il lui est donc difficile de prendre cette décision et elle a rarement le sentiment qu'elle poursuit ainsi son parcours résidentiel.

Les conditions d'un libre choix des personnes concernées sont difficiles à réunir. Est-ce que la place des personnes du grand âge dans leur environnement peut s'envisager d'un point de vue territorial plutôt que médico-social, domestique plutôt qu'institutionnel ?

L'HARMATTAN - 230 pages - 21,85€

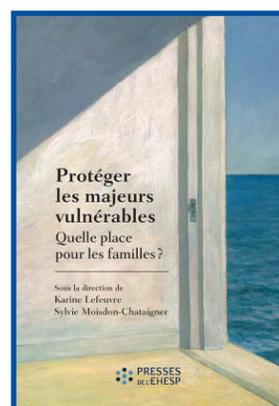
PROTÉGER LES MAJEURS VULNÉRABLES : QUELLE PLACE POUR LES FAMILLES

KARINE LEFEUVRE, SYLVIE MOISDON-CHATAIGNIER, ANNE CARON-DÉGLISE

Aujourd'hui en France, en raison d'un handicap, de la vieillesse ou de l'exclusion, 800 000 personnes majeures font l'objet de mesures de protection (curatelle, tutelle, mandat de protection...). Près de la moitié de ces mesures sont assumées par les familles, dont le rôle essentiel a été reconnu par la loi.

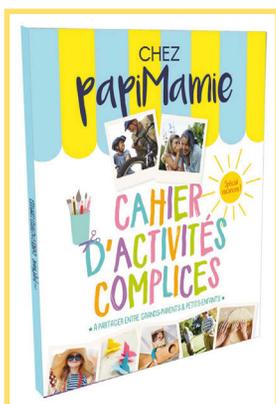
Mais la transformation des structures familiales, comme les situations d'éloignement, complique les mesures de protection d'un parent. Parfois, la légitimité des familles doit même être interrogée.

Cet ouvrage permet de découvrir toute la palette des modalités de protection des majeurs. Des professionnels du soin, du droit et de l'aide sociale, ainsi que des proches de majeurs protégés soulignent de façon exemplaire les avancées et les difficultés qu'ils rencontrent au quotidien pour atteindre leur objectif commun : protéger les personnes vulnérables et leurs familles.



ÉDITION PRESSE EHESP- 254 pages - 15,00€

CAHIER D'ACTIVITÉS COMPLICES 2017 CHEZ PAPI MAMIE SPÉCIAL VACANCES VALÉRIE DE LARAUZE



Passer du bon temps, rire, découvrir, mais aussi se découvrir, apprendre à mieux se connaître, échanger, se raconter des secrets, partager, révéler des talents cachés, des passions, discuter, de tout, de rien, de nous, écouter, échanger et puis jouer, rigoler, faire des câlins. Pour que passer du temps avec ses petits-enfants soit tout ça à la fois, ce cahier d'activités vous propose des dizaines de jeux, d'idées de créations, de bricolage, de lanceurs de discussions, de prétextes à fous rires. Pour faire de tous ces petits moments partagés des grands moments de complicité. Pour faire des vacances des moments inoubliables, naviguez d'une page à l'autre au hasard ce vos envies et laissez opérer la magie !

ÉDITIONS 365 ET L'ÉCOLE DES GRANDS-PARENTS EUROPÉENS- 76 pages - 12,90€

JARDINS THÉRAPEUTIQUES ET HORTITHÉRAPIE

JÉRÔME PELLISSIER

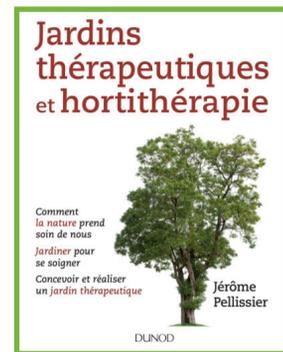
Les mille et une activités que nous pratiquons en extérieur témoignent de ce que la nature ne cesse de prendre soin de nous. Mais il arrive que cette nature soit parfois inaccessible, précisément quand nous en aurions le plus besoin, parce qu'une maladie, un handicap, ou même le grand âge, nous affaiblit. De plus, il ne suffit pas de disposer d'un jardin ou d'outils : la nature ne prend vraiment bien soin de nous qu'à la condition que nous prenions soin de son potentiel thérapeutique.

Ce livre dessine ce double prendre-soin, à travers les jardins thérapeutiques et les différentes formes d'activités et d'hortithérapies qu'il décrit et aide à construire :

Il expose les apports de l'écopsychologie et les principes fondamentaux de ces jardins ;

Il conseille sur les étapes de création, les pratiques d'entretien, les questions d'accessibilité, etc. ;

Il présente les différentes formes de thérapies avec le jardinage.



DUNOD- 368 pages - 29,90€

MANAGEMENT

ÉTHIQUE DE DIRECTION EN INSTITUTION SOCIALE ET MÉDICO-SOCIALE

ROLAND JANVIER



Quelles sont les « tensions éthiques » qui traversent et structurent la fonction de direction en institution sociale et médico-sociale ?

Répondre à cette question suppose de cerner la fonction de direction d'établissement ou de service du champ social et médico-social. Fonction délicate sinon difficile, marquée par l'environnement complexe qui caractérise l'action sociale, fragilisée par le contexte d'incertitude des politiques publiques, exposée au risque que représente l'exercice du pouvoir et, enfin, impactée par les situations particulières des usagers.

Répondre à cette question suppose également de situer ce qu'est l'éthique dans l'action sociale et médico-sociale. Elle n'est ni une normalisation comme la morale, ni une règle professionnelle à l'instar de la déontologie. Elle renvoie

la personne à ses choix quotidiens et les collectifs de travail, notamment les équipes de direction, à leurs responsabilités engagées dans l'action au nom d'un projet partagé.

ACTIONS SOCIALES - 128 pages - 17,90€

REINVENTING ORGANIZATIONS - VERS DES COMMUNAUTÉS DE TRAVAIL INSPIRÉES

FREDERIC LALOUX

Reinventing organizations est un guide pour ceux qui aspirent à gérer autrement leur entreprise, association, école, hôpital...

Dans ce livre révolutionnaire, Frédéric Laloux ouvre des perspectives étonnantes. Il montre qu'à chaque fois que l'humanité est entrée dans une nouvelle ère de développement, elle a inventé une façon inédite de penser le management. C'est ce qui semble se passer à l'heure actuelle : visible pour ceux qui cherchent à le voir, un nouveau modèle d'organisation est en train d'émerger, porteur de sens, d'enthousiasme et d'authenticité.

Il ne s'agit pas d'un modèle théorique ou d'une utopie. Reinventing organizations se base sur une recherche rigoureuse d'organisations pionnières qui fonctionnent déjà sur des schémas novateurs. Si vous êtes dirigeant ou créateur d'entreprise, manager, coach ou consultant, vous trouverez ici de nombreux conseils pratiques, exemples et histoires inspirantes pour imaginer, concrètement, l'étape suivante de votre entreprise.



DIATEINO- 484 pages - 28,00€

25^{ème}Colloque
national
AD-PA

Réussir la vie sociale des personnes âgées

Diriger et animer

9 Nov. 2017

INFOS ET INSCRIPTION ICI

Un EVENEMENT
co-organisé par8 - 9 Nov. 2017
CUIP - PARIS 14^{ème}

9h00 - 9h45



Conférence d'ouverture : la vision des coopérations

Repenser le secteur de l'aide aux personnes âgées par le développement de l'offre d'animation et de vie sociale en établissement et à domicile

Pascal CHAMPVERT, Président de l'AD-PA
Bernard HERVY, Vice-Président du GAG

9h45 - 10h45

La vie sociale des personnes âgées :

Attentes à tout âge et vie sociale pour chacun : comprendre la demande et construire l'offre

Nos aînés expriment toujours plus le souhait de rester acteur de leur vie et de conserver une place active au sein de la société. Il convient dès lors de concevoir un accompagnement à la vie sociale quels que soient les âges et les situations de handicap.

Marion VILLEZ, Sociologue, Maître de conférence Université Paris-Est Créteil (UPEC)

11h15 - 12h30

Les coopérations directeurs-animateurs pour réussir la vie sociale

4 témoignages "Anim'Awards"

Cédric PARIS, Vice-Président de l'APACA, Animateur-coordonnateur
(Hôpitaux de la Vésubie, 06)



12h30 - 14h00



Cocktail déjeunatoire

14h00 - 15h15

Perspectives de coopération animateurs-directeurs

Points de rencontre et complémentarité : les clés du succès

Répondre aux attentes des personnes âgées nécessite de construire une offre cohérente portée par l'ensemble des acteurs. Pour ce faire, construire le projet d'établissement autour de la coopération directeur - animateur reste un enjeu décisif

Eric-Angelo BELLINI, Formateur, Coach
David SEGUELA, Président du GAG
Luc LIVET, CD AD-PA 88, Directeur Centre d'Hébergement d'Accueil et Soins Le Val d'Ajol

15h15 - 16h00

"La dame à la cervelle en cœur" : théâtre musical

Témoignage – retour d'expérience autour d'une œuvre artistique originale créée par une équipe professionnelle au sein d'une structure pour personnes âgées avec la participation des résidents, familles et personnels.

Marie-Pascale MONGAUX-MASSE, CR AD-PA Normandie, Directrice Générale «Le Trait d'Union du Caillou», 76
Stéphanie MARTIN, Animatrice (Résidence de Maromme, 76)
Patrice MIZRAHI, auteur, metteur en scène



16h00 - 16h30

Remise des prix "Anim'Awards"

16h30 - 17h00

Cocktail de clôture

Informations et inscriptions sur www.ad-pa.fr